45 nouveaux projets lauréats du plan France 2030 en Nouvelle-Aquitaine

lundi 18 mars 2024, par lpe

45 nouveaux projets situés en Nouvelle-Aquitaine ont été sélectionnés par l'État pour être soutenus financièrement dans le cadre du plan France 2030. Ils sont portés par les entreprises, organismes de recherche ou établissements publics suivants :
- L'entreprise COUSIN - Charente.
- Les entreprises MARTIN BOIS ENERGIE et RAMBEAU ELAGAGE - Charente-Maritime.
- Les entreprises CFBL et MECAFOR - Corrèze.
- Les entreprises CHOPINAUD ABATTAGE MECANIQUE EXPLOITATION FORESTIERE, CREUSE FORET et SOCIETE TRANS EUROPEENNE FORESTIERE - Creuse.
- Les entreprises DEYSSARD FABRICE, EURL AUTEFORT FILS, SARL ROUSSILLON ETAF et TFNA - Dordogne
- L'institut technique agricole TERRES INOVIA - Gironde.
- Les entreprises ARIANE GROUP SAS, DA CAMARA, DE SENA MENDONCA JOSE, DIAB, ESPACE FORET, EXPLOITATION FORESTIERE &TRANSPORTS LAOUE, FINEHEART, KNOCK KNOCK, LALIEVRE PATRICK, MOURLAN, RESCOLL, SAFRAN ADDITIVE MANUFACTURING CAMPUS et THALES AVS FRANCE SAS - Gironde.
- Les entreprises ABATTAGE DEBARDAGE FORESTIERS BROUSTE, BOIS DE GASCOGNE, CC BOIS, ETABLISSEMENT LABADIE, EURL LANDES DEBARDAGE, FORESTIERE LAPEGUE, LANDES FORET, SOCIETE CAPDEGEL JACQUES et TAFE AQUITAINE - Landes.
- L'entreprise LIGNEAU DOMINIQUE - Lot et Garonne.
- Le GIP CHEMPARC - Pyrénées-Atlantiques.
- Les entreprises AXYAL et EURALIS GASTRONOMIE - Pyrénées-Atlantiques.
- L'entreprise SAFRAN ELECTRICAL & POWER - Deux-Sèvres.
- L'entreprise THALES AVS FRANCE SAS - Vienne.
- Les entreprises AKZO NOBEL, ETABLISSEMENTS MAZIERES, ORANO MED et XAVIER BROUSSAIL - Haute-Vienne.

Au total, ces nouveaux projets représentent un **soutien de l'État de 56,83 M€**, au service de la recherche, de l'innovation et de la souveraineté industrielle dans les secteurs de l'alimentation, des réseaux de communication, de la décarbonation du transport et de l'industrie.

Depuis le début du plan France 2030, ce sont 441 projets qui ont été soutenus en Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 824,6 M€ d'aide.

Étienne Guyot, Préfet de Nouvelle-Aquitaine : « *cette nouvelle vague de lauréats démontre les capacités de mobilisation de ces établissements et entreprises issus de l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, dont certains dans des domaines déjà reconnus comme l'exploitation du bois ou l'aéronautique. Ces entreprises souhaitent résolument innover et investir dans des outils de production plus performants et résilients, et participeront donc aux efforts de décarbonation, une des priorités de France 2030 pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone qui vise une diminution de 35% des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie en 2030* ».

À propos de France 2030 : Double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau,

France 2030 soutient tout le cycle de vie de l’innovation jusqu’à son industrialisation.
Dispositif inédit par son ampleur : 54 Milliards d’euros seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques.
L’enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d’attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d’excellence.
France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à **consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l’économie, et 50% à des acteurs émergents**, porteurs d’innovation sans dépenses défavorables à l’environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
France 2030 est mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l’accompagnement de l’État.
France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l’investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l’Agence de la transition écologique (ADEME), l’Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.
Plus d’informations sur : france2030.gouv.fr

Restez en veille sur l’actualité économique locale avec notre magazine trimestriel : https://boutique.lepetiteconomiste.com